

# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

## Séance du 22 janvier 2026

L'an 2026 et le 22 janvier à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 janvier 2026.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Date d'affichage : 15 janvier 2026

**Délibération N° 22-01-2026 / N°12**

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Jean-Marie Dufay, Alain Rose, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Vincent Lacroix, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Éric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecœur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournsel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 93

Absents : Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Florence Dambreville, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Yves Lieppe suppléé par Pascal Citerne.

Absents excusés : Marc Bourdrel, Hubert Tassencourt, Harold Tetu, Benoit François, Philippe Vanderbeken.

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Pierre Barrois ayant donné procuration à Murielle Roussel, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, René Pruvost ayant donné procuration à Damien Bricout, Frédéric Plaquet ayant donné procuration à Stéphane Gomès, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Xavier Normand ayant donné procuration à Christian Thilliez.

Secrétaire de séance : Sylviane Evain

### **Titre de la délibération : Stage Aquatique**

Monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée Communautaire la continuité des « Stages aquatiques », débutés en 2024, organisés par le service Sport des Campagnes de l'Artois, à destination des enfants de 6/10 ans, habitants sur le territoire. Plusieurs semaine(s) de stage seront proposés durant l'année, pendant les vacances scolaires, dans une piscine mise à disposition par un particulier.

Il consiste à participer à une séance de natation d'une heure par jour pendant 5 jours consécutifs, afin de permettre aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité.

A chaque créneau, 4 enfants seront accueillis en même temps.

Les séances seront encadrées par Cécile Flament et Antoine Pontus, éducateurs sportifs à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Une convention de location avec le particulier déterminera les conditions ainsi que les différents coûts liés à cette mise à disposition. Le coût total de la convention s'élève à 1 920 € pour 4 semaines de stage soit 480 € par semaine, toutes charges comprises.

Le tarif reste inchangé à 30 € par enfant pour une semaine de stage soit 5 heures. Ce tarif s'appliquera jusqu'à modification.

Suite à l'avis favorable des membres du Bureau du 14 janvier 2026, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

\* de valider l'organisation de ces stages aquatiques et de l'inscrire au titre de la politique sportive communautaire

\* d'autoriser le Président à engager cette action et signer tout document inhérent à cette action dont la convention de mise à disposition.

\* de valider le maintien du tarif à 30€ par stage

Le Président  
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29/01/2026 et publication ou notification du 29/01/2026